



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mai 2018*

N°74/05/2018 : CREATION D'EMPLOIS DE VACATAIRES NON PERMANENTS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 28 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2018.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danièle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Pierre Antoine LEVI, Nicole ROUSSEL à Annie GUILLOT, Aurélie BURATTI à Philippe FRANCOIS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Valérie RABAULT, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels,
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée).

Il est proposé de créer les emplois suivants :

Type de vacation	Rémunération horaire brute	Nombres d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel
Entretien / Ménage	10,04 €	8 agents vacataires	80 heures mensuelles
Agent d'accueil évènement sportif	10,04 €	2 agents vacataires	20 heures mensuelles
Placier marché	10,04 €	2 agents vacataires	35 heures mensuelles
Surveillance scolaire en temps méridien et soir	10,04 €	70 agents vacataires	90 heures mensuelles
Agent accueil culture/ communication évènementiel	10,04 €	20 agents vacataires	50 heures mensuelles
Evènementiel Festival Montauban en scènes	10,04 €	20 agents vacataires	70 heures mensuelles

Type de vacation	Rémunération ou référence au grade	Nombres d'agents	Volume horaire maximum prévisionnel
Modèle vivant Département Arts Plastiques	19 € nets de l'heure	Dans la limite du volume horaire	85 heures annuelles
Intervention artiste peintre Département Arts Plastiques	50 € nets de l'heure	Dans la limite du volume horaire	8 heures annuelles
Intervention conférencier Département Arts Plastiques	60 € nets de l'heure	Dans la limite du volume horaire	8 heures annuelles

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents contractuels sur les emplois tels que définis et à signer les contrats correspondants,
- dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

3 1 MAI 2018

De sa publication et/ou notification le :

3 1 MAI 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 mai 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

